

Défi 4 : L'emploi au cœur du sport

Enjeux

Le secteur du sport est un vecteur d'emplois qui progresse régulièrement depuis 30 ans. Cependant ce secteur crée peu d'emplois ou d'activités à plein temps, sur toute une année. L'emploi dans ces secteurs se caractérise par du temps partiel, la saisonnalité, des contrats à durée déterminée et atypiques, et du multi-salariat.

Il s'agit alors de construire des parcours de formation qui répondent à la fois aux besoins polyvalents des employeurs et des encadrants nouvellement qualifiés afin de permettre un emploi pérenne et un déroulement de carrière.

Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1. Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;
2. Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

Ces formations diplômantes sont dispensées dans les établissements publics de formation relevant du code du sport qui ont la particularité d'être ancrés au plan régional tout en faisant partie d'un réseau national tant métropolitain qu'ultra-marin. Ces établissements sont porteurs de l'apprentissage de techniques et de métiers mais également d'engagements éducatifs, du vivre ensemble, des valeurs citoyennes à l'égard du stagiaire en garantissant dans les formations les valeurs de la République telle que le respect de la laïcité, l'égalité des stagiaires, la non-discrimination, la mixité.

Cependant les établissements publics ne sont pas les seuls sur le territoire national et les organismes de formation habilités par les DRJSCS à préparer aux diplômes professionnels d'État sont plus nombreux qu'eux avec des profils divers.

Ces diplômes peuvent également être délivrés à un candidat par la voie de la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger, de l'équivalence ou de la Validation d'Acquis d'Expérience (VAE). Ces formations peuvent être suivies sous statut d'apprenti

L'offre de formation doit répondre au mieux aux attentes des candidats potentiels, des employeurs (établissements d'activités physiques et sportives, associations sportives, collectivités territoriales) et in fine des pratiquants encadrés par les éducateurs sportifs diplômés. Elle doit favoriser la mobilité professionnelle et la qualité des prestations dans l'espace européen.

Les données doivent être mobilisées en vue de proposer des produits numériques visant à poursuivre ces objectifs.

Exemples de challenge à relever

- Créer une application permettant aux candidats à une formation de faire connaître leur besoin ;
- Créer un outil d'aide à la décision permettant d'optimiser la programmation territorialisée de l'offre formation au regard des besoins potentiels d'un territoire (associations sportives, établissements privés, licenciés...);
- Créer une plateforme de rencontre des employeurs potentiels en vue de faciliter l'emploi d'un même éducateur par plusieurs employeurs.